



PRÉFET DU VAR

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 27 mars 2017 il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation d'un lotissement de trois lots " Les vignes de la plage " et la dérivation du ruisseau Cavalière sur la commune de LA CROIX VALMER.

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 3 lots et la dérivation du ruisseau de Cavalière sur 15 m maximum.

Il a fait l'objet d'une évaluation des incidences incluses dans le document d'incidence et d'une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000, jointes au dossier.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du responsable du projet, la SARL JMZ Services – Domaine de la Madrague – Gigaro – 83420 LA CROIX VALMER.

L'enquête publique se déroulera du **24 avril 2017** au **24 mai 2017**, soit 31 jours en mairie de Mairie de LA CROIX VALMER – 102 Rue Louis Martin – 83420 LA CROIX VALMER, siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé en mairie de LA CROIX VALMER où le public pourra en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8 h à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h, horaires ouverture mairie.

Le dossier et l'avis d'enquête seront mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr> : rubrique : politiques publiques - environnement - projets d'aménagement impactant l'environnement).

Le dossier sera consultable depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de LA CROIX VALMER. Il pourra également les adresser par courrier postal, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à l'adresse susvisée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enq.publ.lot.vignescroixvalmer@gmail.com](mailto:enq.publ.lot.vignescroixvalmer@gmail.com)

Les observations et propositions émises par courrier électronique seront accessibles pendant la durée de l'enquête sur le site internet de l'État dans le Var.

Monsieur Albert PENET, Ingénieur en chef de la fonction publique territoriale (E.R.), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra personnellement le public en mairie les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie de La Croix Valmer</b>
Lundi 24 avril 2017	9 h – 12 h
Mardi 2 mai 2017	14 h – 17 h
Vendredi 12 mai 2017	9 h – 12 h
Jeudi 18 mai 2017	14 h – 17 h
Mercredi 24 mai 2017	14 h – 17 h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de LA CROIX VALMER, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service aménagement durable). Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de l'État dans le Var.

La décision d'autorisation ou de refus de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau relève de la compétence du préfet du Var par voie d'arrêté.

